



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

La sous-directrice de la stratégie, de l'attractivité et de
l'accompagnement des évolutions professionnelles

Paris, le

13 JUIN 2024

Service des ressources humaines
Sous-direction de la stratégie, de l'attractivité
et de l'accompagnement des évolutions professionnelles
Bureau de l'attractivité, du recrutement et de la fidélisation

NOTE D'INFORMATION

à destinataires *in fine*

Objet : Note d'information prolongeant la durée des inscriptions d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de la justice au titre de l'année 2025

Un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat du ministère de la justice est organisé au titre de l'année 2025 dans les conditions prévues par l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de cet examen ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys.

L'arrêté du 24 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de la justice est modifié. Il convient de prendre en compte, une prolongation des inscriptions du 24 juin 2024 (10h00) au 1^{er} juillet 2024 (17h00).

Il existe deux modalités d'inscriptions comportant une phase de préinscription et une phase de validation : l'inscription télématique (recommandée) et l'inscription par voie postale.

Les modalités de préinscription sont les suivantes :

1- Préinscription électronique (recommandée) :

- sur le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice rubrique « concours et examens professionnels catégorie A », « avis d'ouverture » :
- sur le site internet « lajusticerecrute.fr » :

du lundi 24 juin 2024 (à partir de 10h00) au lundi 1^{er} juillet 2024 (17h00) (heures de Paris), délais de rigueur.

Les candidats préinscrits recevront un courrier électronique automatique comprenant notamment les données saisies, la date, l'heure et un numéro de préinscription, ainsi qu'un numéro de certificat leur permettant de consulter leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Il est recommandé aux candidats de veiller à bien compléter la totalité du formulaire et de cliquer sur « valider » à la fin. Sans cette validation, la préinscription sera annulée.

Les candidats sont seuls responsables de l'exactitude des renseignements fournis notamment leurs coordonnées valides et consultables par l'administration durant toute la procédure de recrutement.

2- Inscription par voie postale :

En cas d'impossibilité de se préinscrire par télé-procédure, les candidats pourront obtenir un formulaire imprimé d'inscription, sur demande écrite à l'adresse suivante :

Ministère de la justice
Secrétariat général
SRH/ Sous-direction de la stratégie, de l'attractivité
et de l'accompagnement des évolutions professionnelles /ATTRAC
Examen professionnel Principalat 2025
13 place Vendôme,
75042 PARIS CEDEX 01

Dans ce cas, deux enveloppes timbrées au tarif en vigueur pour un envoi simple d'un poids de 20 grammes, libellée aux nom, prénom et adresse du candidat, est impérativement jointe à la demande pour transmission du formulaire papier.

Le dossier transmis devra être dûment complété et retourné, par voie postale, à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le lundi 1^{er} juillet 2024, le cachet de la poste faisant foi. Il en va de la responsabilité du candidat de faire une demande de dossier en amont afin de le recevoir et de le retourner dans les délais impartis.

Dans les deux cas, **pour valider leur préinscription**, les candidats doivent renvoyer

obligatoirement par courriel la fiche d'inscription téléchargeable dans l'intranet du ministère de la justice et sur la page dédiée du site « lajusticerecrute.fr » dûment complétée, au format EXCEL ou CALC, et **au plus tard le lundi 1^{er} juillet 2024**, à l'adresse fonctionnelle suivante :

concours-sg-a@justice.gouv.fr

A l'issue de la procédure, les candidats recevront un accusé réception par courriel sous une dizaine de jours.

Toute fiche incomplète, mal renseignée ou transmise hors délai sera rejetée.

Les autres modalités restent inchangées.

Dès réception de cette note, je vous saurai gré de bien vouloir en assurer la diffusion auprès des attachés d'administration placés sous votre autorité et relevant de vos périmètres d'attribution, en position de détachement auprès d'autres administrations et dépendant de votre direction, ainsi qu'aux attachés qui, en application des articles 31 et 32 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011, ont fait le choix d'être rattachés en gestion au ministère de la justice.

Le chef du service des ressources humaines



Nicolas de Saussure

Liste des destinataires

Monsieur l'inspecteur général, chef de l'inspection générale de la justice

Monsieur le directeur des services judiciaires

Monsieur le directeur des affaires criminelles et des grâces

Monsieur le directeur des affaires civiles et du sceau

Monsieur le directeur de l'administration pénitentiaire

Madame la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'écoles de service public (ENM, ENG, ENAP, ENPJJ)

Madame la sous-directrice des ressources humaines des greffes de la direction des services judiciaires

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction de l'administration pénitentiaire

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Madame la cheffe du service des ressources humaines et budgétaires de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur

Mesdames et Messieurs les chefs de cabinet

Pour le secrétariat général :

Mesdames et messieurs les délégués interrégionaux

Mesdames et messieurs les chefs de service

Mesdames et messieurs les chefs de bureau